

**DEPARTEMENT DE LA REUNION
CENTRE DE GESTION DE LA REUNION**

5, allée de la Piscine
B.P. 374
97455 SAINT-PIERRE Cedex

**ARRETE N° 26 -2021-CDG
FIXANT LA LISTE DES
CORRECTEURS DE L'EXAMEN
PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN
TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème}
CLASSE
(au titre d'un avancement de grade)**

**LA PRESIDENTE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA REUNION,**

- **VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- **VU** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
- **VU** l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU** l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- **VU** le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
- **VU** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- **VU** le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- **VU** le décret n° 2010-1358 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-II du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- **VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
- **VU** l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Accusé de réception en préfecture
974-289740128-20210412-26-2021-CDG-AR
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

Service Concours - Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Réunion

5, allée de la Piscine - B.P.374 - 97455 Saint-Pierre Cedex - Tél : 0262 42 57 57 - Fax : 0262 43 45 32

<http://www.cdgreunion.fr>

- VU l'arrêté n° 73-2021-CDG du 25 septembre 2020 portant ouverture de l'examen professionnel de technicien territorial principal de 2^{ème} classe (au titre d'un avancement de grade),
- VU l'arrêté n° 13-2021-CDG du 25 mars 2021 fixant la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve écrite de l'examen professionnel de technicien principal de 2^{ème} classe (au titre d'un avancement de grade),
- VU l'arrêté n° 14-2021-CDG du 25 mars 2021 modifiant l'article 6 de l'arrêté n° 73-2020-cdg portant ouverture de l'examen professionnel de technicien principal de 2^{ème} classe (au titre d'un avancement de grade),

A R R E T E

ARTICLE 1 : La liste des correcteurs de l'examen professionnel de Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe (au titre d'un avancement de grade) est fixée comme suit :

RÉDACTION D'UN RAPPORT TECHNIQUE

Spécialité « Bâtiment, Génie Civil » :

- **SMITH Georges** : Ingénieur en chef – Directeur adjoint des Services Techniques – Commune de Saint-Pierre
- **CIMBARRO Yohan** : Ingénieur principal territorial – Directeur de l'information et de la modernisation – Office de l'Eau

Spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » :

- **POLLADOU Delphine** : Ingénieur principal - Responsable de la Cellule Gestion de l'Exploitation, des Embellissements et de la Sécurité – Conseil Départemental
- **NASSOR-CALICHIAMA Faouzia** : Ingénieur – Directrice infrastructures – Commune de Le Port

Spécialité « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » :

- **RUNGEN Kistnassamy** : Professeur de lycée – Education nationale
- **RIVAT Mickaël** : Ingénieur principal – Directeur du Pôle Ressources et Développement - SPL Maraïna

Spécialité « Aménagement urbain et développement durable » :

- **DESNOST Florence** : Ingénieur en chef hors classe – Responsable du projet PRUNEL – Commune de Saint-Denis
- **ROSSIGNOL Xavier** : Ingénieur en chef – Chargé de mission DGA Développement Urbain – Commune de Saint-Denis

Spécialité « Déplacements, transports » :

- **MARCHAL Thierry** : Ingénieur principal – Chef de projet Transition énergétique et développement durable - Commune de Saint-Leu
- **MIQUEL Fabio** : Directeur territorial – Directeur Général Adjoint des Services – CIVIS

Accusé de réception en préfecture
901199389-2021-03-2021-CDG/AFS
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

Service Concours - Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Réunion

5, allée de la Piscine - B.P.374 - 97455 Saint-Pierre Cedex - Tél : 0262 42 57 57 - Fax : 0262 43 45 32

<http://www.cdgreunion.fr>

Spécialité « Espaces verts et naturels » :

- **POLLADOU Delphine** : Ingénieur principal - Responsable de la Cellule Gestion de l'Exploitation, des Embellissements et de la Sécurité – Conseil Départemental
- **CHOPINET Lynda** : Ingénieur principal – Directrice espaces publics et environnement – Commune de Saint-Denis

Spécialité « Ingénierie, informatique et systèmes d'information » :

- **LAURET Gilles** : Technicien principal de 1^{ère} classe – Chargé de mission développement informatique - TCO
- **JACQUOT Pascale** : Ingénieur d'études – Administrateur de systèmes d'information - Rectorat

Spécialité « Services et intervention techniques » :

- **LAURET Christian** : Ingénieur en chef – Directeur Général Délégué – SPL OPUS
- **ARMAND Jimmy** : Ingénieur – Directeur des Services Techniques – Commune de Salazie

Spécialité « Métiers du spectacle » :

- **MOUNISSY Hélène** : Directeur territorial – Directrice des Affaires Culturelles – Commune de Saint-Pierre
- **ARMAND Ophélie** : Bibliothécaire – Directrice des Affaires Culturelles - Commune de Saint-Benoît

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur Le Préfet de la Réunion.

ARTICLE 3 :

Madame La Directrice Générale des Services du Centre de Gestion de la Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Pierre,

Le 12 AVR. 2021



La Présidente

Juliana M'DOIHOMA
Juliana M'DOIHOMA

Le présent arrêté est certifié exécutoire
étant transmis en Préfecture le 13 AVR. 2021
et affiché le 13 AVR. 2021
La Présidente.

En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11/01/65, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture
974-289120128-20210412-20-2021-CDG-AR
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

Service Concours - Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Réunion

5, allée de la Piscine - B.P.374 - 97455 Saint-Pierre Cedex - Tél : 0262 42 57 57 - Fax : 0262 43 45 32

<http://www.cdgreunion.fr>